

LETTRE D'INFORMATION

Sur le mode de collecte de vos Ordures Ménagères



LE 1^{ER} JANVIER 2023 VOTRE SYSTÈME DE COLLECTE ÉVOLUE

Pour **réduire** notre impact environnemental, **améliorer** les conditions de travail des agents et **harmoniser** l'ensemble du territoire.

Un nouveau mode de collecte des OM va être déployé progressivement sur la Communauté de communes Cagire Garonne Salat à compter du 1^{er} Janvier 2023. Suite à une étude de territoire, il a été décidé de mettre en place **une collecte par bacs collectifs** pour les ordures ménagères (OM).

Comme toutes les communes du territoire collectées en porte à porte, **votre commune est concernée** par cette organisation. C'est pourquoi vous avez pu voir ces derniers jours des aménagements sur les futurs points de collecte.

POURQUOI DES BACS COLLECTIFS ?

Sur notre territoire, différents modes de collecte des déchets sont en place actuellement : collecte en porte à porte en bacs individuels, poches posées à même le sol, bacs collectifs ... Afin d'harmoniser cette situation, c'est un système de collecte par bacs collectifs qui a été choisi.

LES ENJEUX DE CE NOUVEAU MODE DE COLLECTE SONT MULTIPLES :

HARMONISER la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ au travail des équipes de collecte en favorisant la prévention des risques professionnels et la sécurité routière

Recommandation R437 du 16/05/2008 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

CONSERVER UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ en permettant des dépôts facilités pour les OM et en améliorant la propreté sans sac de déchets posés au sol dans les rues.

RÉDUIRE LES COÛTS de fonctionnement en optimisant les tournées.

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL grâce à une réduction des points d'arrêts.

MAÎTRISER LE COÛT GLOBAL du service déchets dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis va passer de 25€/t en 2020, à 65€/t en 2025, occasionnant un surcoût de près de 200.000€ pour le service.

S'INSCRIRE dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

COMMENT ?

CONCERTATION

Sur chaque commune, un travail de terrain a été réalisé en concertation entre la mairie et les services communautaires afin d'identifier les meilleurs emplacements potentiels sur le domaine public, conciliant les besoins des habitants et ceux du service collecte.

PROXIMITÉ

Ces points sont situés à proximité des habitations. Une phase test de deux mois débutera fin 2022-début 2023. Elle permettra de juger la qualité des emplacements sélectionnés et le bon dimensionnement des conteneurs. Les autres modes de collecte, sacs et bacs individuels, ne seront plus effectués.

24H/24 ET 7J/7

Ce système permet de gagner en confort en utilisant les bacs collectifs à n'importe quel moment sans se soucier des jours de ramassage ou des jours fériés (idéal pour les départs en vacances). L'entretien des points de regroupement et des bacs sera assuré par les services techniques de la communauté de communes.



LES CONSIGNES DE TRI DOIVENT CONTINUER À ÊTRE RESPECTÉES